
Délibération du Comité Syndical n° 2016 - 52

Séance du 4 NOVEMBRE 2016

Objet : **BUREAUX DU SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE DE EU**

Nombre	de membres en exercice :	88
	de membres présents :	49
	de pouvoir(s) :	2
	de membres votants :	51
	votes pour :	51
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux mille seize, le 4 novembre à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 30 septembre 2016, se sont réunis dans la salle Albert Petit de la commune de Sierville, sous la Présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Stéphane HATTENVILLE, Hervé LEPILEUR, Lionel DEHON, Jean-Marie-CROCHEMORE, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Hubert MAILLET, Marcel VAUTIER, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Jean-François BLOC, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel COLLARD, Mme Nelly TOCQUEVILLE, François LE GALLO, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Patrick GUERARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Mme Annie PIMONT, Michel MENIVAL, Pierre SORIN, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Gérard GROMARD, Rémy TERNISIEN, Michel DELILLE, Jérôme GRISEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Noël LEVILLAIN, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT, Paul LESELLIER et Yves LOISEL,

formant la majorité des Membres en exercice.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Sylvain VASSE, Guy FONTANIE, Joël SALAÜN, Benoît DESCHAMPS, Thierry LECARPENTIER, Pierre SILVA, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Gilles AMAT, David SABLIN, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Stéphane MASSE, Daniel BEUX, Daniel GRESSSENT, Cyrille MOREAU, Michel BERNARD, Patrick SIMON, Valère HIS, Hugues OGDEN, Gérard JOUAN, Mme Annick BOCANDE, Patrick MARTIN, Daniel LEFEVRE, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Gérard LESUEUR, Michel LEJEUNE, Georges FLEURBAEY, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre BOVIN et François DUPUIS.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Michel LOISEL a donné pouvoir à M. Jean-Marie CROCHEMORE,
M. Alain LETARD a donné pouvoir à M. Yvon PESQUET.

Assistaient également à la séance :

- M. Henry WATTIEZ et M. Bruno NADJAR. ERDF,
- M. Pierrick MAÏA, GRDF,
- M. Eric DESPREUX, Orange,
- M. Dominique VRAND, Receveur du SDE76,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur du SDE76.

Délibération du Comité Syndical n° 2016 - 52 :

OBJET : BUREAUX DU SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE DE EU

Le SDE76 est propriétaire d'1/3 de locaux intersyndicaux situés place du Général de Gaulle à Criel-sur-Mer en indivision avec le SME Caux nord-est et la Communauté de Communes Yères et Plateaux.

Cette dernière nous demande un acte de régularisation passé chez notaire avant la fin de l'année.

En effet, ce local acheté en indivision a été transmis en pleine propriété au SDE76 par le SME de Eu en 2014 pour une valeur comptable de 242 151,18 euros, inscrite au compte 21 318.

Ce transfert d'actif n'a donné lieu à la rédaction d'aucun acte administratif ou notarié.

Par ailleurs, les opérations de transfert en pleine propriété sont assujetties aux formalités de publicité foncière en application de l'article 28 du décret 55-22 du 04/04/1955 portant réforme de la publicité foncière.

En application du L1612-1 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG38), le transfert peut être réalisé par un acte en la forme administratif ou par un acte notarié.

Enfin, la CCYP étant dissoute fin 2016, notre comité syndical doit se prononcer sur la vente de la part de la CCYP au syndicat de bassin versant de l'Yères et de la Côte. En effet, si l'un des indivisaires décide de mettre en vente sa quote-part, les autres ne peuvent s'y opposer, sauf à préempter sur la quote-part cédée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- DONNE un avis favorable à la vente par la CCYP de sa part de l'immeuble de Criel-sur-Mer au syndicat de bassin versant de l'Yères et de la Côte et renonce à son droit de préemption ;
- AUTORISE le Président à signer les actes notariés et/ou administratifs nécessaires à cette cession à intervenir ;
- CHARGE Monsieur le Président de prendre toute décision, signer tous les documents, actes administratifs et notariés, et engager toutes démarches nécessaires à la régularisation de l'acte de propriété et à la cession des parts au syndicat de bassin versant de l'Yères et de la côte du local en indivision sis place du général de Gaulle à 76910 Criel-sur-Mer ;

- DONNE tout pouvoir au bureau pour engager une cession de la part détenue par le SDE76 au bénéfice d'un tiers à rechercher et pour négocier sa valeur de rachat.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRESIDENT,

Patrick CHAUVET.

